

Feuille explicatif aux parents
PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

2023-2024

Ce feuille explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 18 octobre 2023

POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Violence

- "Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
Exercée intentionnellement contre une personne;
Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
En s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens."(Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
À caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
Dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées;
Ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.
Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés,
incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.»

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

Portrait de l'école

- École de 347 élèves
Quartier hybride: Manoir des Trembles et St-Jean-Bosco
Indice de faible revenu: 6
27% des élèves entrent dans le regroupement EHDA
18% des élèves HDAA sont intégrés dans les classes régulières



Mesures préventives

Objectif 1: Viser à ce que 50% des élèves affirment ne jamais se faire insulter ou traiter de noms

- Ce que l'école va faire:
Participation au programme Parapluie
Amorcer une discussion avec le comité bien-être au sujet d'un système de valorisation
Offrir des ateliers

Objectif 2: Assurer la sécurité physique et émotionnelle de nos élèves sur la cour d'école

- Ce que l'école va faire:
Équipe de surveillance stable et constante durant les récréations
Révision du code de vie de l'école
Renforcer le réflexe de dénonciation chez nos élèves

Autres mesures

- Souligner différentes journées durant l'année (ex: chandail orange)
Thématiques en lien avec la diversité culturelle
Discussion sur les choix de costumes pour l'Halloween

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Enseignement des contenus à la sexualité selon chaque niveau
Intervention rapide lors de dénonciation de situation de violence à caractère sexuel
Implication des personnes du CSS au besoin

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- S'assurer que tous les adultes qui de l'école aient rempli le questionnaire d'antécédents judiciaires
Sensibiliser le personnel à faire face aux situations de violence à caractère sexuel.

Formations obligatoires

- Formation obligatoire sur la violence à caractère sexuel
Formation avec la CP en lien avec le programme sur l'éducation à la sexualité

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
Mesure de protection
Suivi individuel, de groupe
Contrat d'engagement
Rencontre avec le policier éducateur
Référence à une ressource externe (CISSSO)
Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
Informé et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rapport au dossier
Retrait de classe
Travail communautaire
Mesures réparatrices
Perte de privilège
Suspension interne/externe
Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois))

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Référence au CISSSO, Fondation Marie-Vincent, CAVAC, CALACS, service de police, Centre canadien de protection de l'enfance...

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
Supporter votre enfant
Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- 819-777-8662 poste 816773
ecole.saint-jean-bosco@csspo.gouv.qc.ca
https://bosco.csspo.gouv.qc.ca

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Isabelle Guibord
819-777-8662 poste 816773
guibordi@csspo.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- Caroline Sauvé
819 771-4548 poste 850701
caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- Me Esthel Née
1 833 420-5233
info@pne.gouv.qc.ca
www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- 1 800 361-5085
www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- 819 246-0222
gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais

- 811 option 2
ciyss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311
www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213
www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905
www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 771-1773
www.calas.ca

Aidez-moi svp

- aidezmoisvp.ca